

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 126

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 36 A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'éviter les demandes de rapport.

La lutte contre les discriminations est un sujet sur lequel le gouvernement doit avoir une démarche proactive.

Quant à la « prise en compte de la diversité », on peut s'interroger sur quel fondement statistique objectif elle pourrait être mesurée.